



Prescription infraction législation stupéfiants

Par **Visiteur**, le **06/02/2012** à **18:27**

Bonjour,

Suite à une infraction à la législation sur les stupéfiants j'ai été condamné à une amende douanière. Je souhaiterais connaître le délai de prescription concernant les saisies douanières effectuées sur mon compte bancaire. J'ai entendu dire qu'au bout de 20 ans les saisies ne pouvaient plus être effectuées et que les poursuites dûes au jugement du tribunal étaient prescrites.

Pouvez-vous confirmer et éventuellement m'indiquer le texte de loi qui stipule cette prescription.

Merci

Salutations